BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3870

80 – SOMME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AMIENS

Ventes et cessions

321 046 088 RCS Amiens.
VION.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 38124.74 EUR.
Adresse : 51, Rue De Normandie, 80220 Gamaches.
Oppositions : Art L236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 juin 2026, la société VION, société à responsabilité limitée, au capital de 38.142,74 € dont le siège social est sis à GAMACHES (80220), 51 rue de Normandie immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AMIENS sous le numéro 321.046.088 et la société EVOAIR, société à responsabilité limitée au capital de 100.000 €, dont le siège social est sis AMIENS (80000), 80 rue de Poulainville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AMIENS sous le numéro 831.771.415, ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société EVOAIR par la société VION à qui la société EVOAIR ferait un apport de son actif évalué à 431.133 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 400.861 euros, soit un actif net de 30.272 euros. En raison de la détention par la société EXPAIR, Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est à GAMACHES (80220), 51 rue de Normandie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AMIENS sous le numéro 524.753.365., société mère de la société absorbante et de la société absorbée, de la totalité des titres représentant la totalité du capital social de la société absorbée et de la société absorbante, il ne sera pas procédé à l'échange de parts sociales de la société absorbante contre des parts sociales de la société absorbée. La fusion entrainera la dissolution sans liquidation de la société EVOAIR société absorbée et la transmission universelle de son patrimoine à la société absorbante. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société EVOAIR depuis la date du 1er janvier 2026 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société VION. Le projet de fusion a été établi sous les conditions suspensives suivantes : -Renonciation, par les établissements bancaires de la société absorbée, à la mise en application des clauses d'exigibilité anticipée des prêts consentis par eux au profit de la société absorbée ;-Approbation de l'opération par l'associé unique de la société absorbante. Conformément aux dispositions de l'article L.236-6 du Code de Commerce, le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'AMIENS, au nom de la société VION et au nom de la société EVOAIR, le 18/06/2026 Pour avis.